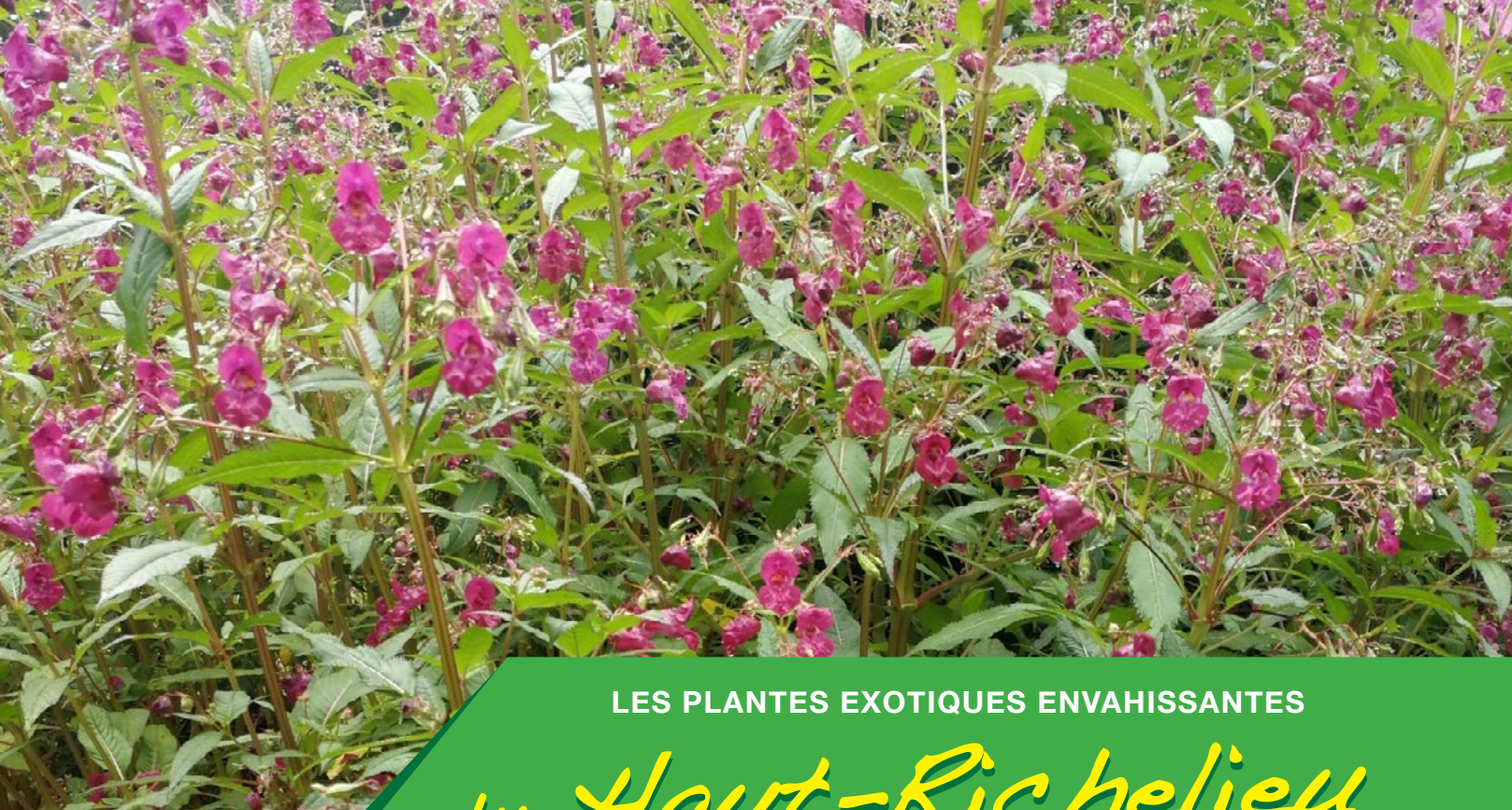




LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

du Haut-Richelieu

Espèce exotique envahissante, voilà un sujet d'actualité, mais de quoi s'agit-il au juste? Une espèce exotique est une espèce introduite hors de son aire de répartition naturelle, intentionnellement ou accidentellement. Elle est considérée comme envahissante lorsque sa propagation menace l'environnement, la société ou l'économie. Les invertébrés et les poissons sont généralement introduits par accident, dans les bagages, les cales de bateaux ou les conteneurs de marchandises. On pense à l'agrile du frêne, cet insecte qui menace la survie de tous nos frênes, ou encore à la moule zébrée qui perturbe l'équilibre écologique des milieux aquatiques et cause des dommages matériels importants. Quant aux plantes, il s'agit souvent d'espèces utilisées en horticulture ou en agriculture qui « s'échappent » et colonisent les milieux naturels. Le roseau commun et la salicaire pourpre figurent parmi les plus connues.

La plante envahissante a généralement une croissance rapide et une capacité de reproduction exceptionnelle. Dans son nouvel environnement, elle a peu de ravageurs ou de maladies qui contribuent à contrôler ses populations. Lorsqu'elle s'établit dans un milieu naturel, elle exerce donc une forte compétition sur les espèces indigènes, dont elle finit par prendre la place. En général, les plantes exotiques envahissantes (PEE) sont plus tolérantes que les plantes indigènes face aux changements climatiques qui bouleversent le régime de précipitations, d'ensoleillement, de température, etc. Elles s'adaptent mieux aux perturbations que les plantes indigènes, souvent plus exigeantes en termes de conditions dans leur habitat.

La plupart de « nos PEE » sont originaires des forêts tempérées d'Europe et d'Asie, un écosystème qui couvre aussi une grande portion de l'est de l'Amérique du Nord. Les conditions climatiques étant similaires dans toutes les forêts tempérées du monde, plusieurs espèces peuvent survivent et s'adapter. Fait à noter, il n'est pas rare qu'il s'écoule plusieurs décennies avant qu'une espèce introduite ne devienne envahissante.

Selon l'ONU, les espèces exotiques envahissantes sont la 2^e cause de perte de biodiversité sur la planète. Elles peuvent aussi nuire à l'agriculture et aux activités de loisir, et les coûts économiques reliés à leur présence et leur gestion sont considérables. Il existe quelques lois et règlements qui régissent l'importation, le transport ou l'introduction de certaines espèces, mais ils sont insuffisants pour préserver l'intégrité des milieux naturels. Plusieurs organismes, dont CIME, mettent en œuvre des projets visant à freiner l'expansion de PEE dans des habitats importants pour le maintien de la biodiversité. Toutefois, cette lutte ne pourra se faire sans la participation des citoyens qui sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la prévention et la détection précoce des PEE.

Au cours des travaux de caractérisation des milieux naturels réalisés dans les dernières années, l'équipe de CIME a documenté la présence des PEE sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Plusieurs espèces ont été répertoriées; les six plantes décrites dans cette fiche sont celles qui ont été observées le plus souvent ou qui représentent une menace importante pour les milieux naturels.



L'alliaire officinale (Alliaria petiolata)

L'alliaire officinale, aussi appelée herbe à ail, a été introduite en Amérique du Nord à la fin des années 1800 pour ses propriétés médicinales et culinaires. Contrairement à plusieurs PEE, elle a la capacité de s'implanter dans la forêt profonde, ce qui est particulièrement inquiétant. C'est une plante bisannuelle, c'est-à-dire qu'elle complète son cycle sur deux ans. La première année, ses feuilles forment une rosette au sol et restent vertes tout l'hiver. La deuxième année, la plante pousse en hauteur et peut atteindre plus d'un mètre. En mai, les petites fleurs blanches apparaissent au bout de la tige, puis se transforment en gousses qui contiennent les graines. Un gros plant d'alliaire peut produire plus de 900 graines ! Le plant meurt au mois d'août, après la fructification. Il a été démontré que l'alliaire perturbe l'équilibre du sol et nuit à la croissance des plantes indigènes, particulièrement celle des jeunes arbres. L'alliaire officinale menace l'intégrité de certaines des plus belles forêts du sud du Québec.



Le nerprun bourdaine (Frangula alnus)

Le nerprun bourdaine est un arbuste qui peut atteindre sept mètres de hauteur et qui possède des feuilles ovales lustrées. Ses fruits sont des baies foncées et prisées par plus d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux, ce qui contribue largement à la dissémination des graines. Originaire d'Europe et d'Asie, il a probablement été introduit en Amérique du Nord vers la fin des années 1800, mais sa présence est devenue problématique il y a seulement quelques décennies. Bien qu'il ait une préférence pour les milieux humides, le nerprun bourdaine s'implante également en terrain sec. Profitant souvent d'une ouverture dans le couvert forestier pour s'installer, il pousse ensuite rapidement et impose une sérieuse compétition aux plantes indigènes. Au fil du temps, il peut finir par occuper la presque totalité du sous-bois et même modifier la composition du peuplement.

Crédit photo : L.-M. Landry



Le nerprun cathartique (Rhamnus cathartica)

Le nerprun cathartique est un arbuste qui atteint généralement quatre mètres de hauteur. Il possède des feuilles lisses et finement dentées et ses branches se terminent par une courte épine. L'écorce, les feuilles et les fruits de ce nerprun sont purgatifs ou cathartiques, d'où son nom. Ses fruits sont aussi très appréciés des oiseaux. Introduit en Amérique du Nord au début des années 1800 comme plante ornementale, il colonise plusieurs habitats, ouverts et fermés, où il forme des peuplements denses et domine complètement la strate arbustive. Dans les sites fortement envahis, les papillons et certains coléoptères sont moins abondants, ce qui réduit la nourriture disponible pour les oiseaux insectivores. La forme de l'arbuste ne protège pas adéquatement les nids des oiseaux qu'y installent, augmentant la prédation. La décomposition du nerprun relâche une molécule toxique pour les amphibiens qui peuvent alors développer des malformations. Finalement, il s'agit d'une nuisance en agriculture puisqu'il est l'hôte de la rouille couronnée, un champignon qui s'attaque aussi à l'avoine.

La renouée du Japon (Reynoutria japonica)

Cet envahisseur féroce a été introduit en Amérique du Nord à la fin des années 1800 comme plante ornementale. Les jardiniers l'affectionnent pour ses grappes de petites fleurs blanches et son aptitude à former des haies. La renouée du Japon atteint une hauteur impressionnante de trois mètres en une seule saison. Échappée de culture, elle colonise les milieux naturels avec agressivité. Elle s'installe près des plans d'eau et des milieux humides ainsi que dans les milieux perturbés. Les racines et les tiges forment un massif impénétrable, empêchant les autres espèces de pousser. La renouée du Japon se reproduit principalement de manière végétative, d'où la formation de bosquets très denses. Il faut être très prudent si on se lance dans le contrôle de cette espèce, car des fragments de tiges ou de racines peuvent produire un nouveau plant si les conditions d'enracinement sont propices. En plus de nuire à la biodiversité, la renouée peut avoir des impacts sur l'économie et le tourisme, particulièrement en bordure des cours d'eau. Les grandes invasions peuvent compliquer l'accès aux rives et obstruer les points de vue.



Impatiens glanduleuse (Impatiens glandulifera)

L'impatiens glanduleuse se distingue facilement de nos impatiens indigènes grâce à ses fleurs roses. Elle mesure de un à deux mètres de hauteur et affectionne particulièrement les milieux humides. Certains l'appellent impatiens de l'Himalaya, puisqu'elle est originaire de cette région. Introduite comme plante ornementale vers 1880, elle s'est répandue dans les milieux naturels grâce à ses fruits qui agissent comme des catapultes. Lorsque les capsules éclatent, les graines peuvent être projetées sept mètres plus loin! L'impatiens glanduleuse forme des colonies denses et ses grosses fleurs au nectar très sucré monopolisent l'attention des pollinisateurs. Les plantes indigènes à proximité sont moins visitées par ceux-ci, et donc moins fécondées. L'impatiens a également des effets marqués sur l'érosion des berges des cours d'eau. Alors qu'elles occupent toute la place en été, ses tiges meurent tôt et se décomposent rapidement en automne, laissant le sol nu et à la merci des crues.

Crédit photo : F. Coursol



Le roseau commun (Phragmites australis)

Le roseau commun est une des plantes exotiques envahissantes les plus connues. C'est une très grande graminée, mesurant généralement plus de trois mètres. Il existe en fait deux sous-espèces de roseau. La première est indigène, alors que celle qui est envahissante provient d'Europe et fut introduite en Amérique du Nord durant le 19^e siècle. Elle est devenue problématique il y a une soixantaine d'années, profitant du développement du réseau routier pour coloniser les fossés et se propager dans la plupart de nos milieux humides. Une fois établi dans un milieu, le roseau élimine les autres espèces et forme des peuplements denses. Les marais envahis ont une structure très différente de ceux ayant une végétation indigène. Le fonctionnement de cet écosystème est alors complètement modifié et plusieurs espèces fauniques peuvent en souffrir. Il n'est pas exagéré de dire que la situation est hors de contrôle dans la province. Par contre, localement, il est possible de préserver des sites lorsqu'on constate assez tôt que l'espèce commence à s'y installer.



Des actions à votre portée

Lutter contre une PEE lorsqu'elle est bien implantée dans un milieu naturel est un travail fastidieux. Il faut bien connaître l'espèce, sa situation dans la région et les méthodes de contrôle adéquates. Dans bien des cas, les bénéfices ne justifient pas les coûts et les efforts à déployer. En tant que propriétaire ou utilisateur de milieu naturel, vous pouvez toutefois faire une grande différence en participant à la prévention et la détection précoce.

L'ABC de la participation citoyenne

Apprenez à reconnaître les plantes exotiques envahissantes qui représentent la plus grande menace pour les milieux naturels de la région. L'alliaire officinale, la renouée du Japon et l'impatiante glanduleuse, décrites dans cette fiche, en sont de bons exemples. Vous pouvez ensuite participer aux réseaux de surveillance citoyenne, où le grand public est invité à transmettre ses observations. L'application Sentinelle du MELCC en est un exemple. Ces données peuvent être utilisées par le ministère ou des organismes afin de planifier des projets de lutte aux PEE ou de sensibilisation à plus grande échelle.

Bien disposer de vos déchets végétaux, puisque les résidus de plantes provenant des jardins sont une des sources d'introduction des PEE. Laissés en bordure des boisés, certains plants peuvent s'enraciner et survivre ou encore leurs graines peuvent être dispersées dans le milieu naturel; c'est le début d'une nouvelle invasion. Il est vrai que la plupart des résidus de jardins se décomposent sans conséquence, mais pour minimiser les risques, il est préférable de les traiter comme des déchets. Consultez votre municipalité pour connaître les sites de dépôt ou les horaires de cueillette pour ce type de déchets.

Contrôlez l'arrivée d'une PEE sur votre propriété. Soyez vigilant lorsque vous circulez sur votre propriété boisée. Si vous remarquez la présence de quelques plants d'une espèce envahissante, vous pouvez agir immédiatement en les arrachant. Contrôler deux ou trois plants d'alliaire prend quelques minutes et on évite ainsi la production de centaines de graines et une prolifération de la plante. Assurez-vous toutefois d'arracher la plante au bon moment et de la bonne façon. Une mauvaise technique peut favoriser la propagation de l'espèce.

Et surtout, évitez de planter ces espèces sur votre terrain; choisissez plutôt des plantes qui ne représentent pas un risque pour nos milieux naturels. Informez-vous pour savoir s'il y a une réglementation concernant les PEE dans votre municipalité.



Pour terminer, une piste originale pour lutter contre les plantes envahissantes. Pourquoi ne pas les consommer? Plusieurs de ces espèces ont été introduites pour leurs propriétés culinaires ou médicinales. Tant qu'à les arracher, autant en profiter. On peut apparemment concocter un délicieux pesto d'alliaire ou encore transformer les jeunes pousses de renouée en smoothie!

Qui est CIME?

Le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu (CIME Haut-Richelieu) est un organisme voué à la protection des milieux naturels et à l'éducation à l'environnement. Créé en 1981 pour protéger et mettre en valeur le mont Saint-Grégoire, CIME a depuis étendu ses actions au territoire de la MRC du Haut-Richelieu, augmentant ainsi sa contribution à la protection des milieux naturels de la région. Le premier suivi d'une espèce en péril a débuté en 2003, au mont Saint-Grégoire. Au fil des ans, CIME a gagné en expérience et de nouveaux sites se sont ajoutés, puis de nouvelles espèces. Aujourd'hui, CIME effectue le suivi d'une dizaine d'espèces floristiques et fauniques, dans plusieurs milieux naturels de la région.

Une réalisation de :



16, chemin du Sous-Bois
Mont-Saint-Grégoire QC J0J 1K0

450.346.0406
www.cimehautrichelieu.qc.ca

Avec l'appui de :



Fondation de la faune du Québec